

CONTRE LE LUXE

Colloque international, Bordeaux, 22-24 mars 2017

Organisé par Élise PAVY-GUILBERT et Françoise POULET
EA 4593 CLARE Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques
CEREC Centre de Recherche sur l'Europe Classique



La France est le pays du luxe, entend-on dire dans les médias, et son luxe « s'exporte ». Une telle idée, avec tous les implicites qu'elle comporte, et le lot de raccourcis et de maladresses qu'elle charrie, est en partie héritière de l'âge classique. La France devient aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec puissance et éclat, le modèle de la civilisation et du luxe, utile ou funeste. Capitale de l'Europe française, Paris est le centre de gravité de ce nouveau monde, et Versailles le symbole du luxe et de son rayonnement. Pourtant le luxe est une idée relative aux temps et aux personnes.

L'essor du luxe est favorisé dans la seconde moitié du XVII^e siècle par le développement de l'industrie et du commerce et par l'invention de nouvelles techniques de production. En France, le faste caractérise déjà le règne de Louis XIII, au cours duquel le cardinal de Richelieu réalise un certain nombre de travaux dans la capitale en vue d'aménagements luxueux. On sait à quel point le règne de Louis XIV est marqué du sceau de l'apparat, affiché à l'occasion des fêtes de Cour données dans un château de Versailles encore en construction ; le luxe entre alors dans une stratégie politique et économique visant à impressionner les grandes familles du royaume, mais aussi les nations étrangères. Louis XVI et Marie-Antoinette laisseront à la postérité l'image de souverains déployant un luxe indécent, déconnecté des réalités du temps. L'historien Henri Baudrillart, dans son *Histoire du luxe privé et public*, précise qu'à partir de la Renaissance et au début du XVII^e siècle, le luxe quitte les seuls domaines militaires ou religieux pour investir l'espace de la Cour et plus généralement tous les lieux laïcs et civils de la vie mondaine. Or, si le pouvoir politique accompagne cette évolution en l'encourageant, il ne cesse dans un même temps de promouvoir des édits somptuaires. Non sans hypocrisie, sans nul doute, car il s'agit avant tout de faire revenir au trésor royal les fruits de ce culte de l'excès¹. Une évolution est en marche : l'importance accordée à la richesse ne cesse de s'accroître aux XVII^e et XVIII^e siècles, même si elle reste dans un premier temps subordonnée à la considération des titres et des fonctions, et même du mérite. Progressivement, richesse et luxe deviennent la quête principale de la bourgeoisie comme de la noblesse et du monde émergent de la finance. Et le peuple s'exaspère du contraste entre la richesse des grands et sa propre misère, terreau fertile de l'empreinte révolutionnaire².

¹ Sous Louis XIII, l'édit du 18 novembre 1633 interdit « de porter sur leurs chemises, collets, manchettes, coiffe, et sur autre linge aucune découpeure et broderie de fil d'or et d'argent, passements, dentelles, points coupés, manufacturés tant dedans que dehors le royaume ». Louis XIV suit l'exemple de son père en multipliant lui aussi les lois destinées à restreindre les signes du luxe. Voir Henri Baudrillart, *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1881, t. IV « Le luxe dans les temps modernes », p. 65 sq. Voir également Stéphane Castelluccio (éd.), *Le Commerce du luxe à Paris au XVII^e et au XVIII^e siècles*, Bern, Peter Lang, 2009.

² Henri Baudrillart, *Histoire du luxe privé et public*, op. cit., p. 243-248.

La signification même du mot *luxe* est alors discutée et rend compte de l'ambivalence de ses approches. Si le terme peut être entendu au sens d'élégance et de raffinement, il contient dès son entrée en langue, au début du XVII^e siècle, le sème d'excès. Emprunt sans doute tardif au latin *luxus*, « excès dans la manière de vivre, splendeur, faste » et « débauche », le substantif correspondrait à l'adjectif *luxus*, « mis de travers ». Alors que *luxus* est seulement attesté au sens général d'« excès », le sens moral a été conservé par *luxuria* et *luxurians*. Les Anciens débattaient déjà de l'utilité politique et économique du luxe et de son rôle bénéfique ou néfaste dans la société. Si le luxe est marqueur social de l'élite, il est accusé d'entraîner l'affaiblissement des valeurs militaires, l'oisiveté stérile et dangereuse, la corruption des mœurs. Furetière distingue le luxe individuel et celui des États³. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* semble, quant à elle, restreindre le terme au seul luxe privé et individuel⁴. À l'article LUXE de l'*Encyclopédie*, Saint Lambert se fait l'écho des éloges et des censures, tout en prouvant que l'histoire et les faits contredisent les deux positions. Sans attaquer le luxe en lui-même, il examine son utilisation. Lié à un intérêt personnel, le luxe est néfaste, mais un « luxe de bienséance » peut exister, compatible avec le maintien de l'ordre et le bien de l'État, servant l'amour de la patrie et l'honneur vertueux, et même la décence des mœurs. Apologiste du luxe, Saint Lambert nuance pourtant car la notion, éminemment ambiguë, divise. Le luxe n'a pas les mêmes effets sur les individus et sur les sociétés, considérées dans leur diversité. Mais surtout, le luxe ne peut être considéré pour lui seul. Il doit s'allier aux passions nobles, « subordonnées à l'esprit de communauté⁵ ». L'enjeu de la polémique tient d'abord à la définition et aux sens du mot. Une typologie s'esquisse, délimitant les contours entre un « bon luxe », où le mot est pris dans son acception positive – désignant globalement tout ce qui rend la vie plus agréable et qui manifeste l'intelligence active et créatrice de l'homme, voire la perfectibilité humaine, ainsi que la prospérité et la liberté des États – et un « mauvais », lorsque le terme désigne la vanité humaine et l'inégalité entre les sujets d'une nation et entre les nations elles-mêmes. Poreuses, les frontières linguistiques entre *luxe* et *extravagance*, *disconvenance*, *fasté*⁶, et même entre *luxe* et *luxure*, témoignent de réalités souvent proches, ou délibérément combinées. À la fin du XVIII^e siècle, les distinctions linguistiques se précisent, mais la terminologie reste hésitante, comme l'atteste par exemple

³ *Dictionnaire universel* de Furetière (1690), entrée LUXE : « subst. masc. Mollesse qui se contracte dans l'abondance, dans la faineantise, & dans un entier abandonnement aux plaisirs. Le luxe, les delices de Capouë amollirent le courage des soldats d'Hannibal. Sardanapale estoit un Prince abandonné au luxe & à la faineantise. LUXE se dit aussi de la vanité & de la profusion qui arrive dans les Etats, quand ils sont riches & puissants. Les trésors de l'Amérique ont amené le *luxe* en Europe. Le *luxe* des habits, des meubles, des tables, des équipages de la France a égalé celui de l'ancienne Rome. Les Prédicateurs ne peuvent corriger le luxe des femmes. »

⁴ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) : « LUXE. s. m. Somptuosité excessive, soit dans les habits, soit dans les meubles, soit dans la table. *Le luxe est plus grand que jamais. le luxe des habits. c'est un homme qui aime le luxe.* »

⁵ Article LUXE, rédigé par Saint Lambert, *Encyclopédie ou Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, 1751-1772, tome IX (1765), p. 763-771 : « Les passions qui mènent au luxe ne sont pas les seules nécessaires dans les citoyens ; elles doivent s'allier à d'autres, à l'ambition, à l'amour de la gloire, à l'honneur. [...] Il faut que toutes ces passions soient subordonnées à l'esprit de communauté. » ; « Le luxe est excessif dans toutes les occasions où les particuliers sacrifient à leur faste, à leur commodité, à leur fantaisie, leurs devoirs ou les intérêts de la nation & les particuliers ne sont conduits à cet excès que par quelques défauts dans la constitution de l'état, ou par quelques fautes dans l'administration. » ; « Avec un commerce aussi étendu, une industrie aussi universelle, une multitude d'arts perfectionnés, n'espérez pas aujourd'hui ramener l'Europe à l'ancienne simplicité ; ce seroit la ramener à la foiblesse & à la barbarie. Je prouverai ailleurs combien le luxe ajoute au bonheur de l'humanité ; je me flatte qu'il résulte de cet article que le luxe contribue à la grandeur & à la force des états, & qu'il faut l'encourager, l'éclairer & le diriger. »

⁶ *Dictionnaire critique* de Féraud (1787-1788) : « LUXE, s.m. (...) Il y a des gens qui confondent *luxe* avec *fasté*. — Le *luxe* est une somptuosité excessive dans les habits, etc. Le *fasté* signifie proprement une grande vanité accompagnée d'apparences éclatantes. "Les Pharisiens donnoient l'aumône avec *fasté*". "Les Espagnols ont beaucoup de *fasté* ; les Français beaucoup de *luxe*." Le *fasté* est tout en ostentation ; le *luxe* recherche encore le raffinement des aises et des commodités.*On a dit autrefois *luxure* pour *luxe*. »

l'opposition de plus en plus répandue entre « le luxe d'ostentation » et « le luxe de magnificence ».

Les parutions sur le luxe se multiplient tout au long de l'âge classique, notamment au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, et témoignent de cette ambivalence sémantique. Textes moralistes, satiriques et pamphlétaires, arrêts et traités, et plus généralement œuvres littéraires et philosophiques, se consacrent, avec sérieux le plus souvent, à cette notion *a priori* futile. De prime abord, l'on pourrait penser que les discours « contre le luxe » sont surtout énoncés par les théologiens et les moralistes, en vertu d'arguments religieux : la Nature, qui nous renvoie l'image des merveilles de la création divine, nous offre partout un modèle de mesure que l'homme est invité à suivre ; celui qui bascule dans le luxe, et dans l'ostentation et le paraître qui lui sont attachés, pèche par vanité, immodestie, incontinence ; il cultive le dérèglement et le désordre aux dépens des règles de la bienséance, de la modération, du juste milieu, de l'ordre. Mais la critique du luxe dépasse largement ces deux domaines de pensée : dès la seconde moitié du XVII^e et tout au long du XVIII^e siècle, le discours « contre le luxe » va se laïciser. Au XVIII^e siècle, de nombreux textes critiquent le luxe, soit pour l'excès qu'il représente, en le décrivant comme une menace pour l'homme et la société, soit pour les bienfaits qu'il est susceptible de contenir, en voyant en lui une source possible de progrès et de liberté. Plus généralement, la critique du luxe rejoint l'opposition philosophique entre nature et culture.

Ainsi, l'objet de notre colloque « Contre le luxe » sera d'analyser les processus d'évolution qui aboutissent à une laïcisation de la condamnation du luxe, et à une séparation entre l'individu et le collectif, en adoptant une perspective résolument transdisciplinaire, car la notion s'y prête tout particulièrement. Si la question du luxe a jusqu'à présent intéressé les historiens et les sociologues, on compte peu d'ouvrages critiques sur ce sujet en langue et en littérature, ou encore en histoire des idées, surtout pour la période de l'âge classique, où la notion est pensée. C'est pourquoi notre colloque s'en tiendra à ce domaine, mais on n'hésitera pas à faire se croiser différentes perspectives (histoire, histoire des arts et de l'architecture, sociologie, économie, philosophie...) afin d'enrichir les analyses exposées.

Les propositions de communication pourront s'inscrire dans l'un des axes suivants :

1/ Dire et représenter le luxe

Quelle représentation du luxe investit la fiction et les arts ? Quels mots pour le nommer ?

On s'attachera en particulier aux personnages qui incarnent le luxe, héros ambitieux de plaisirs, d'argent et de tout ce qui brille. À titre d'exemple, on se reportera aux portraits comiques des poètes s'habillant de manière faussement somptueuse, tel Musigène victime des lois somptuaires dans *Polyandre* de Sorel, alors que tous ses ornements sont faux. Que l'on pense à Molière qui se fait l'écho des lois somptuaires dans *L'École des Maris* (II, 9), ou à Corneille qui célèbre dans *Le Menteur* par la voix de Géronte le nouveau visage luxueux de Paris (II, 5), la question du luxe pose celle des liens entretenus avec le pouvoir. La vogue des contes et du merveilleux prouve que les origines du luxe sont reliées à la somptuosité des princes et des sultans, dans une transposition parfaitement transparente des travers des rois.

La représentation du luxe dans les arts pourra également être abordée, en soulignant les liens avec la thématique du luxe (représentations de Madeleine renonçant au monde, épisodes représentant la vie du Christ dans un cadre luxueux), les relations entre peinture et édification morale, le faste funéraire des tombeaux, l'importance grandissante des arts décoratifs, ou encore

les projets d'embellissement de la capitale et le luxe des bâtiments. On pourra également mettre en valeur les métiers de l'art et de l'artisanat avec la création et l'utilisation des produits de luxe et des ornements.

2/ « Moraliser » le luxe

Si penser le luxe revient à l'assimiler au vice et associer la frugalité à la vertu, on examinera le glissement entre luxe, chrétienté et morale laïque. Chez les moralistes, le luxe est condamné comme un artifice aboutissant à une réification de la personne et est blâmé pour la tyrannie de l'image qu'il impose, avec le culte du corps-objet. Néanmoins, dès la première moitié du XVII^e siècle, les théoriciens de l'honnêteté mondaine (Grenaille, Du Bosc, Guéret) réproouvent eux aussi le luxe lorsque, excessif, il se résume à une ridicule ostentation. Le goût du luxe s'observe dans le choix des vêtements, des parures, mais aussi de la nourriture, de l'ameublement, et plus généralement du mode de vie. Ceux qui aiment le luxe sont généralement ceux qui suivent la frivolité éphémère, au risque de verser dans le ridicule ou la bizarrerie du fait de l'outrance de leur choix. À ce titre, avoir le goût du luxe revient à suivre ses caprices, ses folles envies et son imagination dérèglée plutôt que la raison⁷. Reflétant les mutations sociales du temps, La Fontaine met en scène deux bourgeois : le riche ignorant, modèle du parvenu, qui défend le luxe dans son utilité sociale, et le pauvre savant, prônant une vie austère⁸. Richesse contre mérite : l'opposition se retrouve, sous différentes formes, dans la plupart des écrits. Même les textes prônant une apologie du luxe la déploient. Dans les écrits libertins, vertu et mérite sont bafoués, puisque seul compte l'excès, avec son intempérance et ses délices. Tour à tour, les personnages du moraliste outré, homme sévère, ou du libertin, dissolu et dispendieux, sont magnifiés ou ridiculisés. Plus encore, la critique de l'ostentation et du paraître vise tout particulièrement les femmes, éternelles condamnées au luxe. À la fin du XVIII^e siècle, un véritable programme de résistance apparaît. L'opposition entre luxe individuel répréhensible et luxe louable des États vacille, et c'est désormais « de l'extinction du luxe » dont il est question⁹.

3/ Philosophie du luxe

Critique et apologie du luxe se retrouvent dans les textes des grands penseurs, qui s'affrontent sur le terrain du luxe. Voltaire, Montesquieu, Helvétius, d'Alembert, Diderot, Rousseau et Saint-Lambert, pour ne citer qu'eux, cherchent à déterminer si le luxe corrompt ou adoucit les mœurs. Le rejet du luxe est alors associé à la condamnation de l'artifice pour mieux favoriser l'éloge de la nature et du naturel, tandis que sa défense se construit au nom de la prospérité, de la liberté et du progrès. Le conflit emblématique se concentre autour de la querelle entre Voltaire et Rousseau. Les mots du « mondain » résonneront longtemps¹⁰, livrant à travers l'éloge du luxe et du superflu une leçon de politique à peine voilée. Si Voltaire s'en fait l'apologiste, c'est que condamner le luxe revient selon lui à attaquer l'industrie et à tarir la source de l'abondance, la circulation de

⁷ Voir par exemple l'abbé Vassetz, *Traité contre le luxe des coiffures*, Paris, E. Couterot, 1694, p. 4 : « L'usage des Parures de Tête consiste tout en artifice, il ne se règle que par la fantaisie ; la raison n'y a nulle part, c'est le jouet du caprice qui se tourne en mille manières différentes. Il n'a nul rapport avec la simplicité & la modération de la nature ; il est contre nature, pour parler ainsi : en faut-il davantage pour le rendre tout à fait ridicule & extravagant ? »

⁸ La Fontaine, *Fable VIII*, 19 « L'Avantage de la Science ».

⁹ Voir notamment le programme en trois étapes dessiné par l'abbé François-André-Adrien Pluquet, *Traité philosophique et politique sur le luxe*, Paris, Barrois, 1786 : « Première partie. Du luxe considéré dans l'homme », « Deuxième partie. Du luxe considéré dans ses rapports avec les sociétés politiques », « Troisième Partie. De l'extinction du luxe ».

¹⁰ Voltaire, *Le Mondain*, Paris, 1736 : « J'aime le luxe, et même la mollesse, / Tous les plaisirs, les arts de toute espèce, / La propreté, le goût, les ornements :/ Tout honnête homme a de tels sentiments. [...] Le superflu, chose très nécessaire, / A réuni l'un et l'autre hémisphère. »

l'argent et le maintien de la grandeur de l'État, que le luxe enrichit. Mère des arts, la prospérité, alliée à la liberté, qu'elle soit individuelle ou politique, garantit la paix et la perfectibilité¹¹. Diderot et Rousseau stigmatisent *a contrario* la perte des valeurs morales qu'entraîne la recherche du luxe. Quant aux idées des physiocrates, elles déplacent le luxe sur le terrain économique en opposant le luxe productif au luxe de pure ostentation, le bon luxe qui contribue au progrès en faisant passer de la frugalité originelle à une aisance où se perfectionnent les arts, et le mauvais luxe, annonçant la fin de l'art, sa dissolution dans le divertissement mondain.

Par un renversement singulier, le luxe n'est sauvé aux XVII^e et XVIII^e siècles que lorsqu'il ranime les passions nobles, telles que l'éducation, l'honneur, le devoir d'exemplarité. À travers la notion, hommes de lettres et philosophes remettent en cause le pouvoir monarchique résolu à fixer le bien public et à maîtriser le langage du débat politique et leurs textes contribuent à déstabiliser l'édifice intellectuel de l'Ancien Régime. Comment considérer intelligemment le luxe ? Seul un équilibre précaire, souvent contradictoire, entre rigueur morale et plaisir esthétique, pourrait parvenir à le réhabiliter, et surtout à comprendre si luxe et progrès participent au bonheur de l'homme, des nations et des sociétés. Telles sont les perspectives, étonnamment modernes, discutées au tournant de l'âge classique et des Lumières, dans un siècle que taraudent les idées de liberté et d'égalité. Quel héritage de ces pensées subsiste aujourd'hui ?

Les propositions de communication (500 mots) ainsi qu'une courte bibliographie sont à envoyer avant le 15 juillet à Élise Pavy-Guilbert (elise.pavy@u-bordeaux-montaigne.fr) et Françoise Poulet (francoise.poulet@u-bordeaux-montaigne.fr).

Organisation et contacts

Élise PAVY-GUILBERT

elise.pavy@u-bordeaux-montaigne.fr

Françoise POULET

francoise.poulet@u-bordeaux-montaigne.fr

Comité scientifique

Emmanuel Bury, Université Versailles Saint-Quentin

Patrick Dandrey, Université Paris-Sorbonne

Olivier Leplatre, Université Jean Moulin Lyon III

Myriam Tsimbidy, Université Bordeaux Montaigne

Aurélia Gaillard, Université Bordeaux Montaigne

Florence Magnot-Ogilvy, Université de Montpellier

Christophe Martin, Université Paris-Sorbonne

Catherine Ramond, Université Bordeaux Montaigne

Céline Spector, Université Bordeaux Montaigne

¹¹ Butel-Dumont, grand défenseur du luxe, se situe dans cette droite lignée. Voir Georges-Marie Butel-Dumont, *Théorie du luxe, ou Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non-seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des Etats*, Paris, 1771 et 1775. L'auteur choisit pour épigraphe la citation la plus célèbre du *Mondain*.

Bibliographie indicative

Sources

Arrêt de la cour de Parlement concernant la reformation du luxe, Paris, Muguet, 1701.

Satyre nouvelle contre le luxe des femmes, pour la réformation des modes, nompareilles, rubans, falbalas, Paris, 1703.

Le luxe, première cause de la décadence de Rome, Poème qui a remporté le prix de l'Académie de Montauban, à la Saint Louis, Montauban, 1759.

Discours de la nature et des effets du luxe, Turin, 1768.

Discours d'un sauvage de l'Amérique à la nation, sur les inconveniens du luxe, Paris, 1771.

Les Progrès du luxe arrêtés. Ode au Roi, Paris, Cellot, 1774.

AUFFRAY Jean, *Le Luxe considéré relativement à la population et à l'économie*, Lyon, Cutty, 1762.

BAUDEAU Nicolas, *Principes de la science morale et politique sur le luxe et les lois somptuaires*, 1767.

BELIARD François, *Lettres critiques sur le luxe et les mœurs de ce siècle...*, Amsterdam/Paris, Mérigot le jeune, 1771.

BOUREAU-DESLANDES André-François, *Lettre sur le luxe*, Francfort, Vanebben, 1745.

BUTEL-DUMONT Georges-Marie, *Théorie du luxe, ou Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non-seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des Etats*, Paris, 1771 et 1775.

BUTINI Jean-François, *Traité du luxe*, Genève, I. Bardin, 1774.

CLAVIGNY, Jacques de La Mariouse de, *Raisons qui condamnent le luxe, tirées des Pères*, Paris, Charmot, 1675.

DIDEROT Denis, *Regrets sur ma vieille robe de chambre. Avis à ceux qui ont plus de goût que de fortune (Correspondance littéraire, 15 février 1769). Suivi d'une Lettre de M. de Voltaire, sur un écrit anonyme*, Paris, aux dépens des éditeurs de l'Encyclopédie. 1772.

Salon de 1767, Salon de 1769 : Beaux-arts III Else Marie Bukdahl, Michel Delon, Annette Lorenceau (éd.), *Œuvres complètes de Diderot*, éditées par Herbert Dieckmann, Jacques Proust, Jean Varloot et al. (DPV), Paris, Hermann, t. XVI, 1990.

Arts et lettres : Critique II (1767-1770), *Œuvres complètes de Diderot*, DPV, Paris, Hermann, t. XVIII, 1990.

Satire contre le luxe, à la manière de Perse, Salons III. Ruines et paysages, Else Marie Bukdahl, Michel Delon, Annette Lorenceau (dir.), Paris, Hermann, « Savoir : lettres », 1995.

DU COUDRAY Alexandre-Jacques, *Le Luxe, poème en six chants, orné de gravures avec des notes historiques et critiques, suivi de poésies diverses, par A.-J. Du Coudray*, Paris, Monory, 1773.

DUPRADEL Jean, *Traité contre le luxe des hommes et des femmes, et contre le luxe avec lequel on élève les enfants de l'un et de l'autre sexe*, Paris, 1705.

FERGUSON Adam, *Histoire des progrès et de la chute de la République romaine*, J.-N. Cte Démeunier et Gibelin (trad.), Paris, Nyon l'aîné, 1784-1791.

FOUGERET DE MONBRON Jean-Louis, *La Capitale des Gaules, ou la Nouvelle Babilone*, La Haye, 1759.

GAUTHIER François-Louis, *Traité contre l'amour des parures et le luxe des habits*, Paris, A.M. Lottin, 1779.

GENTY Louis, *Discours sur le luxe*, Paris, Nyon & Cuchet, 1783.

GERDIL Giacinto Sigismondo (le P.), *Discours de la nature et des effets du luxe*, Turin, Reycends, 1768.

D'HOLBACH Paul Henri Dietrich baron d', *La morale universelle, ou Les devoirs de l'homme fondés sur la nature*, Amsterdam, Marc-Michel Rey Rey, 1776.

HUME David, *Essais sur le commerce, le luxe, l'argent, l'intérêt de l'argent, les impôts, le crédit public, et la balance du commerce, traduction nouvelle, avec des réflexions du traducteur et Lettre d'un négociant de Londres à un de ses amis, contenant des réflexions sur les impôts auxquels sont assujetties les denrées de première nécessité*, Paris, Saillant, 1767.

LOTTIN Antoine-Prosper, *Discours contre le luxe : il corrompt les mœurs & détruit les empires, par M. de Saint-Haippy*, Paris, Hérisant, 1783.

MABLY Gabriel de, *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique, traduits du grec de Nicoclès, avec des remarques*, Amsterdam, 1763.

MELON Jean-François, *Essai politique sur le commerce*, Paris, 1734.

MERCIER Louis-Sébastien, *L'An deux mille quatre cent quarante. Rêve s'il en fût jamais*, Londres, 1771, chapitre 75 « Luxe ».

MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondat, *De l'Esprit des lois, ou du Rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, &c.*, Genève, Barillot & fils, 1748, livre VII « Conséquences des différents principes des trois gouvernements, par rapport aux lois somptuaires, au luxe et à la condition des femmes ».

NADAL Augustin, *Histoire des vestales avec un traité du luxe des dames romaines*, Paris, Ribou, 1725.

PINTO, Isaac de, *Essai sur le luxe*, Paris, Michel Lambert, 1762.

PLUQUET François-André-Adrien (l'abbé), *Traité philosophique et politique sur le luxe*, Paris, Barrois, 1786, 2 tomes.

RABELLEAU, *Voyage d'un prince autour du monde, ou les Effets du luxe*, Rouen, Machuel, 1772.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1755.

– Jean-Jacques Rousseau, *Citoyen de Genève à M. d'Alembert (...) sur son article Genève, dans le VIIe volume de l'ENCYCLOPÉDIE, et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1758.

– *Du Contrat social ou Principes du droit politique*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762.

SAINT-CYPRIEN, *Divers traités sur les ardeurs du luxe et les malices de l'attrait du siècle*, trad. fr., Paris, 1642.

SAINT-LAMBERT Jean-François de, *Essai sur le luxe*, Paris, 1764.

SENAC DE MEILHAN Gabriel, *Considérations sur les richesses et le luxe*, Amsterdam/Paris, Vve Valade, 1787.

SOREL Charles, « Traité de coquetterie sur la place des Mouches » ; « L'Origine & le Progrès des Rubans ; leur défaite par les Princesses Jaretieres ; & leur Rétablissement en suite », dans *Recueil de pièces en prose, les plus agreables de ce temps*, Paris, Charles de Sercy, 1658.

VASSETZ l'abbé, *Traité contre le luxe des coiffures*, Paris, E. Couterot, 1694.

– *Satyre nouvelle contre le luxe des femmes*, Paris, Veuve Chardon, 1703.

VERTOT l'abbé de, *Mémoire sur l'établissement des lois somptuaires*, Paris, Académie des inscriptions, 1766.

VOLTAIRE, *Lettres philosophiques*, Amsterdam, E. Lucas, 1734, « X. Lettre sur le commerce ».

– *Le Mondain*, Paris, 1736.

– *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764, article « LUXE ».

Études

BAUDRILLART Henri, *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1878.

BERRY Christopher J., *The Idea of Luxury. A conceptual and historical investigation*, Cambridge University Press, 1994.

- CASTELLUCCIO Stéphane (éd.), *Le Commerce du luxe à Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Bern, Peter Lang, 2009.
- GALLIANI Renato, *Rousseau, le luxe et l'idéologie nobiliaire : étude socio-historique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1989.
- GATINEAU Marcel, *Le Luxe et les lois somptuaires*, Caen, E. Lanier, 1900.
- LARRERE Catherine, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle : du droit naturel à la physiocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- MARSEILLE Jacques, *Le Luxe en France des Lumières à nos jours*, Paris, ADHE, 1999.
- MORIZE André, *L'Apologie du luxe au XVIII^e siècle et « Le Mondain » de Voltaire. Étude critique sur « Le Mondain » et ses sources*, Genève, Slatkine Reprints, 1990, rééd. Paris, Didier, 1909.
- MUCHEMBLED Robert, *L'Invention de l'homme moderne. Cultures et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988.
- PERROT Philippe, *Le luxe : une richesse entre faste et confort, XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995.
- PROVOST Audrey, *Le Luxe, les Lumières et la Révolution*, Paris, Champ Vallon, 2014.
- RETAT Pierre, « Luxe », *Dix-huitième siècle*, n° 26, 1994, p. 79-88.
- ROCHE Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1989.
- SPECTOR Céline, « Rousseau et la critique de l'économie politique », *Rousseau et les sciences*, B. Bensaude-Vincent et B. Bernardi (éd.), Paris, L'Harmattan, 2003, p. 237-256.
- VIGARELLO Georges, *Le Propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1987.